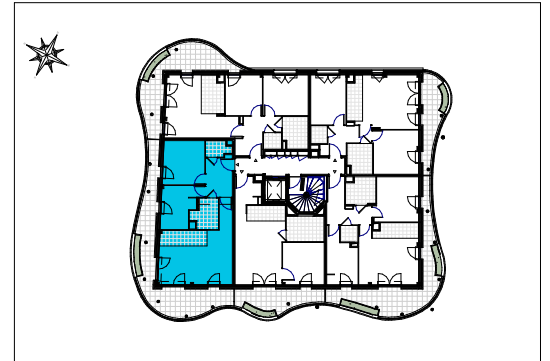


# LES BALCONS D'OPALE

ZAC DES BAS-HEURTS - LOT M1  
 RUE PERDRIGE / RUE DES BAS-HEURTS  
 93 160 NOISY-LE-GRAND

CAGE C	R+3	LOT n° C302	3 pièces
--------	-----	-------------	----------



C302	
Entrée	6.67 m <sup>2</sup>
Séjour+Cuisine	27.78 m <sup>2</sup>
Chambre 01	11.67 m <sup>2</sup>
Chambre 02	9.37 m <sup>2</sup>
Salle de Bains :	4.65 m <sup>2</sup>
WC :	2.39 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE TOTALE</b>	<b>62.53 m<sup>2</sup></b>
Balcon	25.81 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE EXTERIEURE TOTALE</b>	<b>25.81 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

**ELEMENTS DE CUISINE**

L.L. Lave-linge	C. Bloc cuisson
L.V. Lave-vaisselle	R. Réfrigérateur

PF Porte-fenêtre	⊙ Descente EP
F Fenêtre	⊕ Robinet
FAV Fenêtre à allège vitrée	
VRE Volet roulant électrique	
GC Garde-corps	
TE Tableau électrique	
▨ Faux-plafond	
▩ Soffite	
▬ Gaine technique	▬ Radiateur

NOTA :  
 - Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2.50m  
 - La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes



0 1m 2m 3m

DATE : 16/12/2020	INDICE : N1
-------------------	-------------

**NOTA 1 :**  
 Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.  
 Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressing sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

**NOTA 2 :**  
 Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.